DLP 28-10-87048471

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel 125 F.
REGISSEUR DE RECETTES: D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse

I.S.S.N. : 0752-2053

BULLETIN N° 15 DU 22 OCTOBRE 1987

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Cette maladie à virus transmise par les pucerons peut affecter indifféremment toutes les céréales.
Depuis deux campagnes, les dégâts ont été nuls ou très faibles ; seuls quelques semis précoces d'orge ont été touchés (dans l'Ariège et les Hautes-Pyrénées) à l'automne 1986.
Cependant le risque de dégâts demeure toujours.

Situation

- Présence de colonies (parfois importantes) de pucerons Rhopalosiphum padi sur les cultures de maïs en cours de récolte actuellement.
- Présence de repousses fréquentes de céréales, notamment dans les terres non encore preparées.

Préconisation

Eliminer les repousses de céréales et autres graminées adventices afin de supprimer les "réservoirs" de la maladie.
Les Avertissements Agricoles vous informeront de la nécessité éventuelle de traiter au cours des prochaines semaines.

DESHERBAGE D'AUTOMNE

Le désherbage d'automne présente un intérêt dans les cas suivants :
- terres difficiles d'accès en hiver,
- risque important de levée de graminées,
- précédents salissants (blé notamment).

Intervenir soit en pré-levée de la culture, soit en post-levée, du stade 1 feuille au tallage des céréales.
Utiliser un produit du dépliant I.T.C.F.-S.P.V. adressé avec notre bulletin n° 4 du 18 avril 1987, à la rubrique "Lutte contre les mauvaises herbes - Traitements d'automne".

A signaler quelques compléments d'information concernant les spécialités suivantes :
- REVOX FLO à 5 l/ha est également utilisable sur blé tendre d'hiver.
- ZEPHIR est le nouveau nom de la spécialité IGRANE.

Les spécialités ci-après ont reçu une autorisation de vente :
- ARADON à 4 kg/ha utilisable en post-semis, pré-levée ou post-levée, de 2 feuilles à mi-tallage.
- BIFENIX N de 4,5 à 6 l/ha utilisable en post-levée, de 3 feuilles au tallage.
- GRASP, antigraminées spécifique, à 3 l/ha (+ 1 l de mouillant) utilisable du stade début tallage à 2 noeuds.

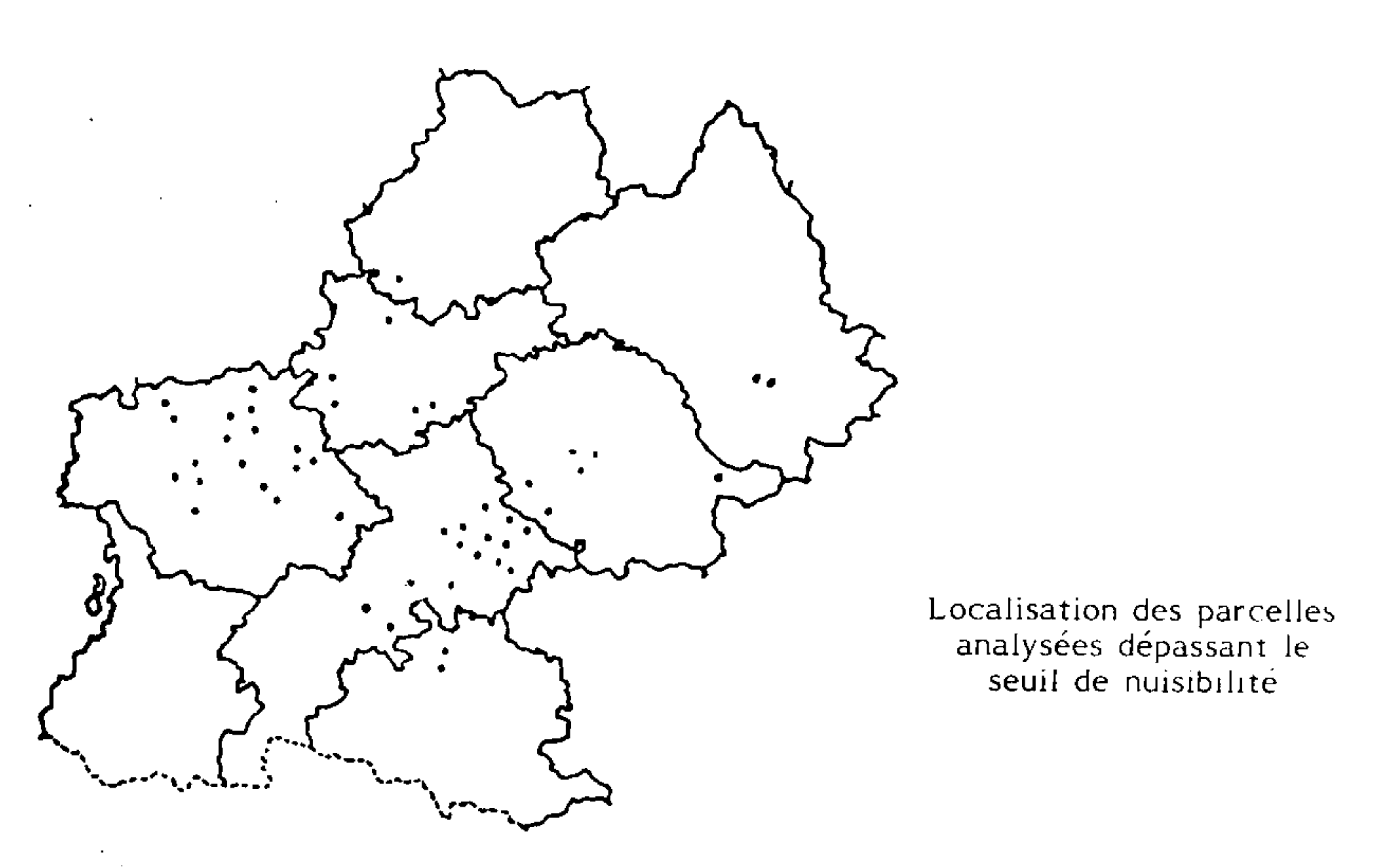
P.21

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

NEMATODES

Situation Ces ravageurs peuvent provoquer des diminutions importantes de rendement (atteignant 20 à 50% dans des situations très attaquées).
Ils sont en recrudescence dans la région depuis 3 ans environ. Des enquêtes montrent un nombre élevé de parcelles dépassant le seuil de nuisibilité (5 larves d'Heterodera avenae/g de sol et présence de Pratylenchus spp.).

Préconisation *Des mesures agronomiques permettent de limiter l'extension des nématodes. Eviter les rotations céréalières intensives, les semis trop tardifs et profonds et le reverdissement de vos labours.*
Dans les secteurs les plus attaqués, la lutte chimique peut être envisagée au semis *mais nécessite l'utilisation d'un microgranulateur adapté au semoir à céréales. Un seul produit est autorisé à la vente actuellement :*
- TEMIK G à 20 kg/ha de la Société RHODIAGRI-LITTORALE.



Localisation des parcelles analysées dépassant le seuil de nuisibilité

(Source : Enquêtes RHODIAGRI-LITTORALE
Laboratoire de diagnostic
S.R.P.V. MIDI-PYRENEES)

* * * *